

internationaux ou sous l'influence de ceux-ci. Il est donc utile d'aborder cette question plus en détail.

L'Accord sur les ADPIC comporte certaines caractéristiques générales qui en font l'une des principales cibles dans l'optique de la gouvernance.

Premièrement, la recherche en économie a montré que, comme moyen de stimuler la recherche, la protection par brevet ne constitue pas une stratégie inconditionnellement optimale puisque son objectif s'articule en conférant un pouvoir de marché, sous la forme d'un monopole temporaire, au détenteur du brevet. Un résultat largement connu de la théorie économique et de la recherche empirique est que les monopoles comportent des éléments d'inefficience économique (comme des prix plus élevés et une production réduite) comparativement aux marchés concurrentiels. Par conséquent, la justification de l'octroi d'un pouvoir de marché à une entreprise particulière requiert non seulement un bon motif (dans le cas présent, susciter plus de recherche-développement), mais aussi l'absence d'un meilleur instrument d'intervention (comme les subventions ou les stimulants fiscaux visant à stimuler la recherche).

Dans un contexte où les gouvernements sont habituellement soumis à des pressions budgétaires, les distorsions qu'engendre la protection des brevets sur le marché ont tendance à être perçues comme un moindre mal¹². Néanmoins, cela laisse la protection par brevet sujette à une évaluation empirique afin de déterminer si les gains dynamiques pour la société découlant de la R-D stimulée par la perspective d'obtenir un monopole légal pour une longue période (20 ans dans le cas des ADPIC) dépassent les coûts statiques (qui comprennent les coûts de mise en place d'une structure de réglementation pour administrer la subvention et faire respecter le régime de monopole, dans la mesure où ces derniers ne sont pas pleinement recouverts par le biais des droits perçus auprès des usagers).

¹² Comme on l'a souligné à la Conférence, ces distorsions comprennent aussi celles attribuables à l'utilisation des brevets pour faire obstacle à d'autres innovations.